Laboratoires de biologie médicale : feu vert, sous conditions, au rachat de Dyomedea-Neolab par Biogroup

Publié le 23 juillet 2020

L'opération n'entraîne pas de problèmes de concurrence sur les marchés amont de l'approvisionnement auprès des fournisseurs, ni sur les marchés de la biologie médicale dans la plupart des zones locales étudiées. L'Autorité a toutefois estimé qu'il existait des risques sérieux d'atteinte à la concurrence sur le marché des examens de biologie médicale de routine dans le département du Rhône.

Afin de maintenir l'intensité concurrentielle dans ce département, la nouvelle entité s'est engagée à céder sept sites de laboratoires d'analyses médicales. Quatre de ces sites sont détenus par Biogroup, les trois autres sont actuellement détenus par Dyomedea-Neolab.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 23 juillet 2020

Lire le communiqué